



Conseil économique et social

Distr. générale
11 mars 2021
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Trentième session

Vienne, 17-21 mai 2021

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 1992/22 du Conseil économique et social, décrit les progrès accomplis en 2020 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour promouvoir l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Le rapport met l'accent sur la manière dont ces règles et normes ont été utilisées et appliquées dans les activités de riposte et de relèvement menées dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que sur les questions de justice pénale qui ont fait l'objet d'une attention accrue pendant la période considérée.

* [E/CN.15/2021/1](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1992/22 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci a décidé qu'il faudrait que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale inscrive de façon permanente à son ordre du jour un point concernant les règles et normes des Nations Unies qui s'appliquent dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, y compris leur utilisation et leur application.
2. Le précédent rapport du Secrétaire général sur le même sujet figure dans le document [E/CN.15/2020/9](#). Le présent rapport met l'accent sur la manière dont les règles et normes ont été utilisées et appliquées dans les activités de riposte et de relèvement menées dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que sur les questions qui ont fait l'objet d'une attention accrue pendant la période de référence, comme le maintien de l'ordre et la discrimination raciale.

II. Collecte et analyse de données

3. Pour élaborer des politiques fondées sur des données factuelles et évaluer les mesures de justice pénale prises pour combattre la criminalité, il faut, sur ces deux derniers points, disposer de données statistiques fiables.
4. En raison de la pandémie de COVID-19, plusieurs activités ont été menées via des plateformes en ligne. Première du genre, une session de formation régionale virtuelle sur la mesure en Afrique de l'objectif de développement durable (ODD) 16, qui consiste à promouvoir la paix, la justice et la mise en place d'institutions fortes, a été organisée conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Centre d'excellence pour l'information statistique sur la gouvernance, les victimes de la criminalité, la sécurité publique et la justice de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique. Plus de 100 participants provenant d'instituts de statistique et de services de justice pénale, de détection et de répression de 38 pays, ainsi que de bureaux extérieurs des Nations Unies, se sont familiarisés avec les concepts, les normes internationales et les outils méthodologiques nécessaires pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux cibles de l'ODD 16 en analysant les indicateurs relatifs à la criminalité, à la corruption, au trafic illicite, à la gouvernance et aux prisons.
5. Le Centre d'excellence ONUDC-Statistics Korea pour les statistiques sur la criminalité et la justice pénale en Asie-Pacifique a tenu, sur les statistiques de la criminalité, un cours en ligne qui tenait compte des questions de genre. Dispensé en partenariat avec l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, ce cours, qu'ont suivi 216 participants de 23 pays, a permis de faire connaître des méthodologies qui intègrent une perspective de genre dans les statistiques pénales.
6. L'ONUDC a lancé « dataUNODC », portail mondial de données sur les drogues, la criminalité et la justice pénale¹. Le portail donne accès à des données statistiques complètes aux niveaux national, régional et mondial et utilise des fonctions de visualisation avancées. Il fournit, entre autres sujets, des données sur les indicateurs des ODD liés aux mandats de l'ONUDC, ainsi que des mises à jour mensuelles qui doivent aider à suivre les incidences de la pandémie de COVID-19 sur l'évolution de la criminalité et les opérations de justice pénale.
7. L'ONUDC a publié, sur les difficultés de réadaptation et de réinsertion sociale rencontrées par les détenus, trois études menées en Albanie, en République tchèque et en Thaïlande, respectivement. Les résultats de ces études ont été publiés dans des notes de recherche de l'ONUDC.

¹ <https://dataunodc.un.org/>.

III. Élaboration d'outils et fourniture d'orientations

8. Au fil des ans, l'ONUDDC a mis au point un ensemble complet d'outils, y compris des guides, des lois types et du matériel de formation, destinés à faciliter l'application des règles et normes. Afin d'aider rapidement les décideurs, législateurs, praticiens de la justice pénale, fournisseurs d'assistance technique et autres parties prenantes à faire face à la pandémie de COVID-19, l'ONUDDC a élaboré un certain nombre de documents d'orientation.

9. Se concentrant sur l'action à mener pour aider les systèmes judiciaires à faire face aux effets de la pandémie et à s'en relever, l'ONUDDC a élaboré, avec le PNUD et la contribution de partenaires de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, une note d'orientation interinstitutions complète sur les moyens de garantir l'accès à la justice dans le contexte de la COVID-19.

10. L'ONUDDC a publié, en ce qui concerne les prisons, un document de position sur la préparation à la COVID-19 et les réponses à y apporter, appelant à y prendre des mesures de prévention de l'infection solides et conformes aux droits humains, ainsi qu'à recourir davantage aux alternatives à l'emprisonnement pendant la pandémie. Avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'ONUDDC a également publié une déclaration commune sur la COVID-19 dans les prisons et autres milieux fermés. Une liste de services, des infographies et des supports vidéo relatifs à la COVID-19 en milieu carcéral ont été élaborés pour guider la programmation sur le terrain.

11. Conscient de l'incidence que la COVID-19 a sur la violence fondée sur le genre perpétrée contre les femmes et les filles, l'ONUDDC a publié sur ce thème un dossier thématique qui fournit des recommandations spécifiques sur la manière dont il faudrait que les systèmes de justice pénale répondent à l'accroissement de cette violence et à la diminution de l'accès à la justice pour les femmes pendant et après la pandémie. En outre, l'ONUDDC a réalisé une évaluation mondiale de l'incidence que la pandémie de COVID-19 a eue sur les réponses apportées par le système de justice pénale à cette violence.

12. L'ONUDDC a approuvé la note technique sur la COVID-19 et les enfants privés de liberté élaborée par l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et publié une liste des services d'assistance technique qu'il fournit en matière de protection des enfants privés de liberté pendant la pandémie de COVID-19, aidant ainsi ses bureaux extérieurs et les acteurs de la justice pénale à mieux protéger les enfants pendant cette période. La Directrice exécutive de l'ONUDDC s'est également jointe à des dirigeants des Nations Unies, de gouvernements et de la société civile pour signer la déclaration intitulée « La violence contre les enfants : une crise cachée de la pandémie de COVID-19 », publiée le 8 avril 2020.

13. En tant que membre du Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités, l'ONUDDC a contribué à la déclaration que ce premier a publiée sous le titre « Ne laisser personne de côté : discrimination raciale et protection des minorités dans la crise de la COVID-19 ».

14. L'ONUDDC a lancé, sur la prévention du crime et les réponses de la justice pénale à la violence faite aux femmes, un répertoire qui donne accès à différents types de matériels élaborés et utilisés par son siège et ses bureaux extérieurs dans le monde. En coopération avec l'Institut thaïlandais de la justice, l'ONUDDC a publié un référentiel sur les mesures non privatives de liberté qui tiennent compte des questions de genre pour aider les États membres à renforcer la capacité de la police, des procureurs et des juges à appliquer de telles mesures aux délinquantes, ainsi que celle des fonctionnaires de la justice pénale à appliquer les lois, les politiques et les procédures en tenant compte de la dimension de genre.

15. Pour compléter la série de 14 modules universitaires sur la prévention du crime et la justice pénale, l'ONUDC a publié deux modules en ligne sur la justice pour enfants et sur les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Ces modules ont été complétés par un guide destiné à aider, par des conseils pédagogiques, les universitaires à utiliser efficacement les modules dans leur enseignement.

16. L'ONUDC a publié un manuel sur la classification des détenus qui contient des directives pratiques, fondées sur des données probantes, que les administrations pénitentiaires peuvent suivre pour effectuer des évaluations individuelles des risques et des besoins des détenus. L'ONUDC a complété ce manuel par une note de synthèse sur l'évaluation des risques que présentent les détenus extrémistes violents et les combattants terroristes étrangers de retour au pays.

17. L'ONUDC a publié, pour la création d'une marque de produits pénitentiaires, un guide pratique qui doit aider les autorités concernées à créer et à commercialiser des marques nationales de ces produits conformément aux normes internationales.

18. L'ONUDC a publié un guide technique de la prévention de l'extrémisme violent par le sport qui doit aider les décideurs et les praticiens à renforcer la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'initiatives sportives destinées à prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent chez les jeunes. En outre, pendant la période considérée, l'Office a achevé d'élaborer un guide pratique pour formateurs et un cours en ligne d'apprentissage de l'utilisation du sport pour la prévention de l'extrémisme violent.

19. L'ONUDC a publié la deuxième édition du *Manuel sur les programmes de justice réparatrice*, qui offre une vue d'ensemble actualisée du concept, des valeurs et des principes de la justice réparatrice tels qu'ils ont évolué au fil des dernières décennies, ainsi que des conseils pratiques sur la mise en œuvre de la justice réparatrice².

20. Pour garantir le multilinguisme, l'ONUDC a publié dans des langues supplémentaires les outils suivants : les modules de l'initiative Éducation pour la justice traitant de la responsabilité, de l'intégrité et de la surveillance de la police ; des alternatives à l'emprisonnement ; et de la violence faite aux femmes et aux filles (en français) ; les modules d'Éducation pour la justice traitant de la prévention de la criminalité ; du recours à la force et de l'utilisation d'armes à feu ; de la réforme pénitentiaire ; des alternatives à l'emprisonnement ; de la justice réparatrice ; des questions de genre dans le système de justice pénale ; et de la justice pour les victimes (en espagnol) ; le manuel sur la criminalité maritime destiné aux praticiens de la justice pénale (en espagnol) ; les modules d'Éducation pour la justice traitant de la justice pour les victimes (en portugais) et de la justice réparatrice (en arabe) ; le manuel sur les moyens d'assurer la qualité des services d'aide juridictionnelle dans les procédures pénales, contenant un guide pratique et répertoriant les pratiques prometteuses ; les modules d'Éducation pour la justice traitant de la prévention de la criminalité ; de l'accès à l'aide juridictionnelle dans les procédures pénales ; ainsi que de la responsabilité, de l'intégrité et du contrôle de la police ; le manuel sur la réadaptation et la réinsertion des enfants victimes de recrutement et d'exploitation par des groupes terroristes et extrémistes violents (en russe) ; et le manuel produit à l'intention du personnel judiciaire sur les mesures efficaces à prendre en matière de justice pénale pour combattre la violence faite aux femmes et aux filles (en espagnol, népalais et vietnamien).

² Le Manuel comprend également une mise à jour sur l'application de la résolution 27/6 de la Commission, relative à la justice réparatrice, conformément à la demande que cette dernière avait formulée au paragraphe 16 de cette résolution.

IV. Fourniture d'une assistance technique durable³

A. Renforcement de l'accès à la justice pour tous et toutes grâce à des systèmes de justice pénale plus efficaces, équitables et responsables, s'agissant des services de police, du ministère public et du système judiciaire

21. La pandémie de COVID-19 a créé des obstacles sans précédent à l'accès à la justice. Pour lever ces obstacles, l'ONUDC s'est attaché à promouvoir des services de police fondés sur les droits humains, sur l'accès à l'aide juridictionnelle et aux programmes de justice réparatrice, ainsi que sur l'accès à la justice pour les victimes d'activités criminelles. S'adaptant aux contraintes créées par la pandémie, l'ONUDC a innové dans la fourniture de son assistance et dans le partage de ses amplies connaissances et compétences en proposant des services à distance.

22. Dans le domaine du maintien de l'ordre, les bureaux de l'ONUDC ont fourni aux services de détection et de répression une assistance spécifique en réponse aux défis posés par la pandémie, comme celui lié à la nécessité de faire respecter les mesures de contrôle. Par exemple, en El Salvador, au Nigéria et au Pakistan, il a été élaboré, à l'intention de la police, des directives sur la manière de gérer la crise de la COVID-19. À Sri Lanka, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime a élaboré un manuel sur le traçage des contacts COVID-19 et formé les agents des services de détection et de répression à son utilisation.

23. L'ONUDC a fait progresser les travaux menés dans le monde dans le domaine du maintien de l'ordre en contribuant à l'élaboration, par les Nations Unies, d'un programme d'architecture de formation des policiers, siégeant à son comité directeur et dans ses groupes chargés d'élaborer les programmes d'études. L'ONUDC a coorganisé une manifestation sur les méthodes d'interrogatoire non coercitives et les garanties associées en marge de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. À cette manifestation, il a été présenté aux participants une méthode d'interrogatoire fondée sur des éléments probants que les responsables des services de détection et de répression peuvent utiliser pour obtenir des informations fiables, menant ainsi à des enquêtes plus efficaces et respectueuses des droits humains. En outre, l'ONUDC a publié une liste des services qu'il propose en matière de réforme de la police.

24. L'ONUDC a lancé, pour la Police nationale kényane, un cours en ligne sur l'utilisation de la force, les méthodes de contrôle des foules respectueuses des droits humains et le traitement des cas de violence sexuelle ou fondée sur le genre. Au Brésil, l'ONUDC a mis au point un indice de conformité des activités de la police axé sur le suivi du recours à la force dans les États de Rio Grande do Sul et de Paraná. Dans les Caraïbes, l'ONUDC a organisé un webinaire régional sur l'intégrité, l'éthique et la responsabilité dans les activités de détection et de répression. Au Kazakhstan, l'ONUDC a lancé un nouveau programme de coopération sur la modernisation de la police.

25. Dans le domaine de l'aide juridictionnelle, l'ONUDC a organisé une série innovante et interactive de huit réunions virtuelles de groupes d'experts, auxquelles ont participé plus de 100 praticiens de l'aide juridictionnelle, chercheurs et représentants d'entités des Nations Unies et d'organisations de la société civile de toutes les régions, afin de débattre des bonnes pratiques et des difficultés d'évaluation de cette aide. Les résultats de ces réunions aident à élaborer un nouvel outil d'évaluation de l'aide juridictionnelle de l'ONUDC, activité qui s'achèvera en 2021.

³ Les cinq sous-rubriques de la présente section reflètent les résultats 1 à 5 recensés dans le domaine thématique 5 (« Prévention du crime et justice pénale ») de la Stratégie de l'ONUDC pour 2021-2025.

26. L'ONUDC a coorganisé, avec le Bureau du défenseur public de l'État de Rio de Janeiro, le PNUD, l'International Legal Foundation et l'Open Society Justice Initiative, la quatrième Conférence internationale sur l'aide juridictionnelle, manifestation de cinq jours tenue sous forme virtuelle en huit langues. Plus de 800 participants de 89 pays ont débattu de sujets tels que les difficultés sans précédent d'accès à la justice créées par la pandémie de COVID-19 et la manière dont l'aide juridictionnelle peut servir à combattre l'intensification des inégalités en plaidant pour la libération et la protection des droits des personnes privées de liberté, la représentation et la protection complète des groupes marginalisés, et la lutte contre le racisme systémique et la discrimination fondée sur l'ethnie, le genre ou tout autre statut.

27. L'ONUDC a aidé les autorités salvadoriennes à élaborer une nouvelle législation et à dispenser une formation sur les disparitions forcées. Au Brésil, l'ONUDC a lancé, avec le PNUD et le Conseil national de la justice, cinq manuels sur les audiences de détention provisoire, organisé trois webinaires sur les services de protection sociale disponibles lors de ces audiences et formé à une nouvelle plateforme de suivi des données qui, au moment de l'établissement du présent rapport, comprenait plus de 100 000 décisions de justice relatives aux audiences de détention provisoire. Au Mexique, l'ONUDC a élaboré trois référentiels d'évaluation pour les principaux acteurs de la justice pénale et des normes pour les salles d'audience de 16 États mexicains.

28. L'Office a aidé, en facilitant la tenue de débats d'experts, l'Ouzbékistan à apporter la touche finale à deux nouveaux textes de loi que sont le Code de procédure pénale et d'application et la loi sur l'aide juridictionnelle. Toujours en Ouzbékistan, dans le cadre d'une initiative conjointe menée avec le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'ONUDC a formé 20 jeunes avocats à la fourniture d'une aide juridictionnelle aux jeunes de la vallée de Fergana et ouvert trois nouveaux centres d'aide juridictionnelle à Fergana, Andijan et Namangan. Au Pakistan, l'ONUDC a mené une enquête pour évaluer l'incidence de la COVID-19 sur les services de justice pénale de deux provinces, élaborant un système informatisé de gestion de base de données qui doit aider à suivre les progrès faits par les institutions de justice pénale dans le cadre de la « feuille de route vers l'état de droit ».

29. En Afrique, l'ONUDC a fourni, dans deux prisons du Niger, une assistance judiciaire qui a permis de réduire la durée de détention préventive de plusieurs détenus et le nombre d'affaires pendantes. Pour limiter l'interaction physique entre les personnels des tribunaux pendant la pandémie de COVID-19, l'ONUDC a appuyé, au Kenya, l'élaboration d'un système électronique de gestion des dossiers et contribué à l'élaboration et au lancement de la première politique de systèmes de justice alternatifs du pays, conçue pour intégrer le droit coutumier traditionnel dans le système de justice pénale.

30. L'ONUDC a fourni du matériel et formé à 17 procédures opérationnelles standard 45 membres du personnel de l'Agence kényane de protection des témoins, renforçant ainsi la capacité de cette dernière à s'acquitter de son mandat. En El Salvador, l'ONUDC a élaboré un protocole et un guide d'évaluation des risques de COVID-19 dans les foyers de protection des victimes et des témoins.

31. Dans la région de l'océan Indien, l'ONUDC a aidé des procureurs à préparer des dossiers liés à la criminalité maritime et fourni un encadrement et une formation aux organismes chargés de faire appliquer la législation maritime. Aux Maldives, l'ONUDC a réalisé une évaluation à distance et formé en ligne des juges et des procureurs des tribunaux pénaux et des services de détection et de répression des infractions au droit maritime à l'application de ce droit.

32. L'ONUDC a dispensé une formation à la conduite d'audiences virtuelles et à l'incidence de la COVID-19 lors d'opérations maritimes menées en Afrique de l'Ouest et centrale. En coopération avec INTERPOL et le Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de sécurité et de sûreté

maritimes en Afrique centrale et de l'Ouest, l'ONUDC a élaboré des directives sur la conduite de procès simulés et le traitement des éléments de preuve. Au Kenya, l'ONUDC a fourni aux services de détection et de répression des infractions au droit maritime des conseils sur la prévention de la propagation du COVID-19 ; en Somalie, il a analysé les lacunes de ces services en termes de capacités.

B. Promotion d'une prévention du crime plus efficace et fondée sur la collectivité et les connaissances

33. L'ONUDC a continué de promouvoir dans les États une prévention du crime efficace et fondée sur la collectivité et les connaissances, y compris par des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de conseil politique et législatif en Afrique du Sud, au Brésil, en Colombie, en Éthiopie, au Kenya, au Kirghizistan, au Liban, au Mexique, en Ouzbékistan, au Pérou, aux Philippines, au Tadjikistan et dans l'État de Palestine. L'ONUDC a contribué à de nombreuses manifestations mondiales et régionales destinées à promouvoir une prévention fondée sur des éléments probants et l'utilisation de ses outils, y compris des manifestations consacrées à l'élaboration d'indicateurs pour des villes plus sûres et à la mise en place d'une police de proximité.

34. L'ONUDC s'est employé à faire comprendre les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés et a invité à leur apporter, ainsi qu'à leurs familles, un appui constant, y compris en leur offrant des possibilités d'évolution positive pendant et après la pandémie de COVID-19. À cette fin, l'ONUDC a organisé une série de 16 manifestations virtuelles mondiales, nationales et régionales qui ont mobilisé des acteurs des secteurs de la justice, des affaires sociales, de la jeunesse, de l'éducation et du sport dans le cadre de son initiative de prévention de la criminalité chez les jeunes par le sport. En Ouzbékistan, l'ONUDC a lancé un « défi sportif » en ligne pour promouvoir le sport comme moyen de gérer le stress pendant la pandémie, partageant du matériel audiovisuel produit par des jeunes sur des médias sociaux et autres, y compris la télévision nationale.

35. Au Brésil, l'ONUDC a organisé des débats en ligne sur l'incidence qu'avait la COVID-19 sur la criminalité dans les bidonvilles du pays, lançant sur les médias sociaux une campagne de sensibilisation en ligne soulignant les effets de la pandémie sur les objectifs de développement durable.

36. En Éthiopie, l'ONUDC a appuyé le groupe de travail national sur la prévention de la criminalité lors des consultations tenues sur la stratégie nationale y relative, aidant à rédiger un document alignant la stratégie sur des initiatives plus larges de réforme de la justice. Au Kirghizistan, l'ONUDC a aidé, par des conseils d'experts, à rédiger une nouvelle législation sur la prévention de la criminalité.

37. En Colombie, l'ONUDC a continué d'aider les autorités locales à prévenir la criminalité, y compris dans les zones urbaines. En partenariat avec l'Institut colombien de protection de la famille, l'Office a conçu une méthode qui doit permettre de diagnostiquer les facteurs de risque liés à la criminalité dans 22 municipalités. De même, l'Office a aidé les autorités locales de Cajicá à concevoir et à formuler un plan intégral de sécurité et de coexistence citoyenne sur la base des résultats d'un audit de sécurité. En partenariat avec le Bureau du Gouverneur de Santander, l'ONUDC a conçu et dispensé, à 50 fonctionnaires, conciliateurs et enseignants, un cours virtuel sur la prévention de la criminalité et l'accès à la justice locale, adapté pour répondre aux problèmes spécifiques posés par les mesures de confinement liées à la COVID-19. En Ouzbékistan, l'ONUDC a évalué, avec l'Académie du Bureau du Procureur général, la gouvernance de la sûreté urbaine, se concentrant sur un quartier de Tachkent. Les résultats de l'évaluation devraient permettre de mettre en œuvre de nouvelles initiatives de prévention de la criminalité.

38. Pour empêcher que les jeunes ne deviennent des victimes et qu'ils s'adonnent à la criminalité, à la violence et à la consommation de substances, l'Office a mené un

large éventail d'activités destinées à renforcer leur résilience et à promouvoir leur rôle d'agents du changement dans la prévention de la criminalité et la justice pénale. L'ONUDC a continué de faire participer les jeunes à risque à des activités menées en face à face et en ligne dans le cadre du programme « Line Up, Live Up » et d'autres interventions basées sur le sport. Ces activités visaient à développer les aptitudes des jeunes à la vie quotidienne et à leur offrir des possibilités de participation, en touchant plus de 21 700 dans cinq États⁴. En outre, en fournissant des équipements sportifs à des écoles et à des centres sportifs et communautaires, l'ONUDC a créé des espaces publics sûrs qui favorisent l'engagement positif et le développement des jeunes.

39. L'ONUDC a organisé, à l'intention d'environ 500 entraîneurs sportifs, formateurs et animateurs de groupes de jeunes de six États, des activités de renforcement des capacités d'utilisation du sport comme outil de prévention de la criminalité et de mise en œuvre du programme « Line Up, Live Up »⁵. Pour renforcer la capacité des formateurs à répondre aux défis posés par la pandémie de COVID-19, une formation thématique à la sécurité en ligne et à la parentalité positive a été organisée au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan, et une formation en ligne sur le sport au service du développement et de la paix dispensée au Pérou.

40. En Ouzbékistan, l'Office a organisé, avec le Ministère de la culture physique et du sport, celui de l'éducation publique et le Comité national olympique, une campagne nationale de sensibilisation destinée à renforcer la résilience des jeunes à la violence en faisant appel à des athlètes comme modèles positifs. Dans la prison de Roumieh et dans certaines communautés du Liban, l'ONUDC a mené, avec le Ministère de l'intérieur et des municipalités et celui de la justice, des activités utilisant le sport pour appuyer la réadaptation et la réinsertion des garçons et des jeunes hommes en conflit avec la loi, y compris ceux condamnés ou accusés d'avoir participé à des actes d'extrémisme violent.

41. Afin d'associer les jeunes à la promotion de l'État de droit, l'Office a lancé, au Brésil, le cinquième cycle du Programme de jeunes ambassadeurs, formation de renforcement des capacités, en coopération avec la Municipalité de São Paulo et l'Institut Caixa Seguradora. L'Office a invité et aidé 25 jeunes à risque, dont 76 % de filles, à diffuser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'ODD 16, se concentrant sur la violence faite aux femmes, la prévention de la criminalité urbaine et les relations entre la communauté et la police.

42. En Ouzbékistan, l'ONUDC a travaillé avec l'Office de la jeunesse, le Centre d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et le Parc des technologies de l'information pour, à l'aide d'initiatives en ligne, donner aux jeunes les moyens de développer des solutions technologiques innovantes propres à promouvoir la cohésion sociale et l'état de droit, cela en mettant l'accent sur la prévention de la violence et de la corruption ainsi que sur le développement de l'entrepreneuriat. Au Kazakhstan, l'ONUDC s'est associé au Ministère de l'intérieur et au projet « Street Law Kazakhstan » pour organiser une série de webinaires sur la prévention de la criminalité chez les jeunes et sur l'utilisation, dans le travail quotidien des policiers, des outils conçus dans le cadre de l'initiative Éducation pour la justice de l'Office.

43. L'ONUDC a continué de promouvoir la prévention de la criminalité et une culture de la légalité en coopération avec des écoles. En Colombie, l'Office a dirigé des réunions virtuelles de « groupes de travail sur la coexistence » dans 80 écoles afin de promouvoir la résolution pacifique des conflits dans le cadre de la prévention précoce de la délinquance et de la victimisation des jeunes. En Asie centrale, l'ONUDC a lancé une campagne régionale de sensibilisation pour partager les meilleures pratiques de promotion d'une culture de la légalité dans les écoles, ciblant les éducateurs et les psychologues. Au Kirghizistan, l'ONUDC a appuyé l'intégration du programme de formation aux compétences de vie « Line Up, Live Up » dans le programme des écoles secondaires.

⁴ Kirghizistan, Liban, Ouzbékistan, Tadjikistan et État de Palestine.

⁵ Afrique du Sud, Kirghizistan, Liban, Ouzbékistan, Pérou et État de Palestine.

C. Prévention de la violence à l'égard des femmes, et accès accru à une justice tenant compte des questions de genre pour les femmes et les filles victimes de violences ou en situation de vulnérabilité

44. En 2020, l'ONUSUDC a aidé 21 États à renforcer leur réponse à la violence faite aux femmes, y compris en appuyant l'alignement des cadres législatifs sur les règles et normes des Nations Unies. L'Office a aidé, par ses compétences techniques, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à élaborer une loi type régionale contre la violence fondée sur le genre. En Afrique du Sud, l'ONUSUDC a commenté un projet de législation concernant la violence sexuelle et domestique. Au Kirghizistan, l'Office a aidé à réviser le Code de procédure pénale afin de renforcer les mécanismes de protection des survivantes.

45. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour renforcer la capacité des professionnels de la justice pénale à prévenir et à répondre à la violence faite aux femmes, l'ONUSUDC a organisé, sur les réponses judiciaires apportées à la violence fondée sur le genre pendant la pandémie de COVID-19, un webinaire mondial qui a réuni des experts de 15 pays. En outre, l'ONUSUDC a formé des juges, des procureurs, des fonctionnaires de police et des défenseurs publics de Bolivie (État plurinational de), d'Équateur et du Népal.

46. L'ONUSUDC a élaboré, pour Santiago de Cali (Colombie), un guide sur la violence faite aux femmes, aidant les autorités locales à promouvoir la prévention et le signalement des cas, à venir immédiatement en aide aux survivantes et à surveiller la violence fondée sur le genre. Au Mexique, l'ONUSUDC a fourni un soutien législatif, y compris en analysant la législation de 32 États et en aidant à normaliser la définition juridique de l'infraction pénale de « féminicide ». L'Office a également lancé, pour la police, une formation spécialisée à la prévention et à l'investigation des meurtres liés au genre, menant une évaluation d'impact qui a montré que cette formation avait accru l'empathie des participants pour les victimes et leur connaissance des procédures d'orientation. Dans le cadre de l'initiative Spotlight, l'ONUSUDC a élaboré, pour garantir l'accès des femmes et des filles à des soins et à une assistance de qualité, des directives et des protocoles fondés sur le Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence, améliorant les espaces publics pour offrir aux femmes et aux filles un environnement urbain sûr dans les villes de Chihuahua et de Ciudad Juárez. Au Guatemala, l'ONUSUDC a amélioré l'accès des femmes à la justice en renforçant la capacité de la police nationale et du Bureau du Procureur général à répondre à la violence faite aux femmes, en particulier aux femmes autochtones, en améliorant les canaux de signalement et la documentation des cas.

47. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'ONUSUDC s'est associé à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour organiser, à l'intention de représentants des secteurs de la santé, des services sociaux, de la police et de la justice de sept États arabes, un atelier virtuel régional sur les services essentiels à fournir aux survivantes et les mesures à prendre pour faire face à l'augmentation de la violence fondée sur le genre⁶. L'ONUSUDC a appuyé le Programme national de sécurité familiale d'Arabie saoudite en organisant, sur le thème des services de police et de justice essentiels aux survivantes de violences fondées sur le genre et sur l'évaluation des risques correspondants, des webinaires auxquels ont participé 1 400 représentants des secteurs juridique, médical, psychosocial et universitaire.

48. L'ONUSUDC a aidé à faire connaître, au moyen d'ateliers, d'une brochure d'information et d'une vidéo promotionnelle, les services clefs proposés dans l'État de Palestine, y compris l'assistance judiciaire et la médecine légale, lançant des groupes WhatsApp pour faciliter la communication et la coordination entre prestataires de services. Dans le cadre du plan d'intervention d'urgence mis en place face à la COVID-19, l'ONUSUDC a fourni des équipements de protection individuelle

⁶ Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Maroc, Tunisie et État de Palestine.

aux refuges. En partenariat avec ONU-Femmes, l'ONUDC a organisé, pour les agents des services de détection et de répression d'Iraq et pour les policiers, juges et procureurs de Jordanie, des ateliers de renforcement des capacités sur les réponses efficaces à la violence faite aux femmes.

49. En Égypte, l'ONUDC a organisé, à l'intention des juges, quatre ateliers de formation au cadre juridique national relatif à la violence faite aux femmes et aux filles, y compris les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, ainsi qu'aux problèmes concrets rencontrés dans le cadre de cette violence. En partenariat avec ONU-Femmes, l'ONUDC a organisé un atelier sur les obstacles juridiques et judiciaires que rencontrent les femmes pour accéder à la justice dans les tribunaux des affaires familiales. L'ONUDC a procuré à l'Autorité égyptienne de médecine légale des fournitures médicales, du matériel spécialisé et des équipements de protection contre la COVID-19, lui permettant ainsi de continuer à proposer ses services et des examens médico-légaux aux survivantes. En partenariat avec le Ministère de l'intérieur, l'ONUDC a lancé, pour améliorer la formation des forces de l'ordre, un manuel de la police nationale et un livre de poche.

50. Au Kirghizistan, dans le cadre de l'initiative Spotlight, l'ONUDC a aidé des groupes mobiles d'intervention d'urgence composés de policiers, de travailleurs sanitaires et sociaux et de psychologues à fournir des services essentiels dans le contexte des confinements liés à la COVID-19. En outre, l'ONUDC a procédé à une évaluation des besoins afférents au pilotage d'un centre de crise unique pour les victimes, lancé les formulaires statistiques ventilés par sexe pour les crimes fondés sur le genre qui seront inclus dans le registre électronique des crimes, et mis à jour une application mobile destinée à faciliter la communication entre les citoyens et la police et le passage d'appels d'urgence pour le signalement de violences.

51. Au Pakistan, l'ONUDC a appuyé, avec la police du Pendjab, la création d'un centre de facilitation des démarches pour les femmes et les jeunes, assurant la formation des fonctionnaires de police, ce qui a permis d'accroître l'offre de services psychosociaux et médico-légaux aux victimes d'abus et de violence domestique. L'ONUDC a également coorganisé, pour les hauts fonctionnaires et les responsables du développement, un atelier de recherche de consensus destiné à développer une vision commune de la protection des femmes et des filles grâce à des services essentiels de justice et de police.

52. Au Myanmar, l'ONUDC a coorganisé, pour 1 700 policiers de première ligne, une série d'ateliers destinés à renforcer la capacité de la police à prévenir les violences fondées sur le genre et à y répondre efficacement. En outre, l'ONUDC a distribué aux policiers de première ligne 25 000 livres de poche sur la manière de répondre efficacement à la violence fondée sur le genre pendant la pandémie de COVID-19, coordonnant la tenue d'une table ronde nationale sur les réponses à apporter à cette violence, avec une représentation de haut niveau des institutions de justice pénale et de la société civile. Au Viet Nam, l'ONUDC a fourni, dans la province de Ben Tre, un soutien technique aux équipes d'intervention rapide contre la violence domestique, formant des fonctionnaires de la justice pénale à la prestation de services de protection et de justice aux survivantes.

53. Dans le cadre d'un projet conjoint mené en Sierra Leone, au Libéria et au Sénégal, l'ONUDC et ONU-Femmes ont renforcé la capacité des acteurs locaux à fournir des services d'aide judiciaire aux survivantes de violences fondées sur le genre, tout en faisant mieux connaître les stratégies de prévention de la COVID-19. Dans le cadre de ce projet, il a été accordé à des organisations de la société civile des subventions destinées à leur permettre de poursuivre la prestation de services d'aide juridictionnelle aux femmes suspectes, détenues ou victimes, la demande de tels services ayant augmenté pendant la pandémie.

54. L'ONUDC s'est employé à faire comprendre, dans le monde et dans les pays, le rôle crucial de la prévention du crime et des réponses apportées par la justice pénale à la violence faite aux femmes, en particulier dans le contexte de la pandémie. La Directrice exécutive de l'ONUDC a participé à la campagne du Secrétaire général

intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » ainsi qu'à la campagne de mobilisation numérique « With her » (#WithHer) menée par l'initiative Spotlight, touchant au moins 1,8 million de personnes. Dans le cadre de l'initiative Éducation pour la justice, l'ONUSUD a produit un podcast sur l'ampleur mondiale du féminicide intime, présentant des études sur la nécessité de procéder à un décompte mondial systématique des décès de femmes résultant de violences du partenaire intime dans le cadre d'une stratégie plus large destinée à mettre fin à la violence faite aux femmes.

55. En El Salvador, l'ONUSUD a lancé, contre la violence et les stéréotypes fondés sur le genre, une campagne nationale qui a atteint plus de 30 000 « partages » en ligne sur les médias sociaux, et mis en place, avec des organisations de femmes et de **lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI)**, un partenariat visant l'organisation d'une table ronde mensuelle sur les disparitions de femmes, de filles et de jeunes. Au Brésil, l'ONUSUD a mené un débat sur la violence fondée sur le genre pendant la conférence « HeForShe » sur l'égalité des genres tenue à l'Université NOVA de Lisbonne.

56. Au Népal, l'Office a lancé un message d'intérêt public qui a été diffusé sur 300 stations de radio ; il a également élaboré des documents de sensibilisation à la violence fondée sur le genre qui ont été diffusés dans tous les districts, touchant 6 000 personnes. Au Myanmar, l'ONUSUD a mené, sur les médias sociaux et dans les journaux nationaux, quatre campagnes nationales de sensibilisation, soulignant les exceptions dont bénéficient les personnes confrontées à la violence vis-à-vis des ordres de confinement et de couvre-feu liés à la COVID-19. En Ouzbékistan, l'ONUSUD et l'Office de la jeunesse ont créé le réseau « La voix des filles » pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres dans la vallée de Fergana.

57. Dans l'État de Palestine, l'ONUSUD s'est associé aux pouvoirs publics et à des universitaires pour former les journalistes et les correspondants des médias aux services publics et aux systèmes d'orientation disponibles pour prévenir la violence fondée sur le genre et y répondre. En Éthiopie, l'ONUSUD a publié, en collaboration avec la société civile, une vidéo qui vise à faire connaître les services disponibles pour les survivantes de violences faites aux femmes.

D. Renforcement des mesures visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants, y compris de la part des groupes terroristes et extrémistes violents, et accès accru à la justice pour les enfants

58. Il est essentiel, pour améliorer le bien-être des familles, des communautés et des sociétés dans leur ensemble, de mettre fin à toutes les formes de violence contre les enfants, y compris de la part des groupes terroristes et extrémistes violents. L'ONUSUD a aidé à faire mieux comprendre les mesures propres à prévenir la violence contre les enfants et à y répondre, notamment dans le contexte du terrorisme et pendant la pandémie de COVID-19. Il a continué, par son assistance technique, de renforcer les mécanismes de coordination intersectorielle propres à assurer la mise en place de stratégies de prévention et d'intervention globales et durables pour les enfants associés aux groupes terroristes et extrémistes violents d'Afrique et d'Asie centrale, du Sud-Est et du Sud.

59. Au Nigéria, l'ONUSUD a mené une mission de cadrage sur les moyens d'empêcher les groupes terroristes de commettre des violences contre les enfants et sur les réponses à apporter à cette violence. En Afrique du Sud, l'ONUSUD a fourni des services de conseil juridique, commentant trois projets de loi touchant la violence contre les enfants, la violence domestique et la violence fondée sur le genre.

60. Au Kazakhstan, l'ONUSUD a fourni des services de conseil juridique concernant les règles approuvées de réinsertion sociale des enfants touchés par des activités

terroristes, organisé une table ronde à laquelle 21 agents ministériels ont examiné et validé l'évaluation des besoins d'assistance technique, et achevé le rapport d'évaluation sur les moyens d'empêcher les groupes terroristes et extrémistes de commettre des violences contre les enfants, y compris ceux touchés par le phénomène des combattants terroristes étrangers, ainsi que sur les réponses à apporter à cette violence. L'ONUDC a tenu, en ligne, cinq sessions de renforcement des capacités pour 571 agents ministériels et professionnels multisectoriels associés à la réadaptation et à la réinsertion de ces enfants. L'ONUDC a organisé, avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et le **Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme**, un atelier national sur la réadaptation et la réinsertion des enfants touchés par le phénomène des combattants terroristes étrangers à l'intention de 21 agents ministériels et professionnels multisectoriels associés à la réadaptation et à la réinsertion des enfants de retour de zones de conflit.

61. L'ONUDC a coorganisé, à l'intention de l'Indonésie, de la Malaisie, des Maldives et des Philippines, une manifestation de haut niveau intitulée « Enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents : la feuille de route de l'ONUDC en action ». L'Indonésie a approuvé, dans le cadre de l'Appel de Bali, la feuille de route établie par l'ONUDC pour le traitement des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents, le Gouvernement maldivien demandant à devenir pays pilote pour la mise en œuvre de cette feuille de route.

62. L'ONUDC et le Gouvernement indonésien se sont employés à aligner le plan d'action national de lutte contre l'extrémisme violent sur le droit international en procédant à une évaluation des besoins du pays et en organisant une table ronde pour recueillir les contributions des parties prenantes. L'Office a organisé, avec l'Agence indonésienne de lutte contre le terrorisme, un atelier de renforcement des capacités de trois jours sur le traitement des enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents. Toujours en Indonésie, l'ONUDC a produit un manuel de formation à la justice pour enfants dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

63. Aux Maldives, l'ONUDC a mené sa première évaluation virtuelle des besoins à satisfaire en matière de justice pour mineurs, tenant des consultations avec 25 correspondants nationaux et partageant son rapport final avec des membres du Gouvernement. À titre de suivi, l'Office a organisé, avec l'Académie judiciaire des Maldives, un webinaire sur les normes internationales de justice pour mineurs. L'ONUDC a également réalisé une analyse virtuelle de la situation des enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents avec 44 correspondants nationaux et représentants d'organisations de la société civile.

64. Au Népal, l'ONUDC a organisé sur cinq jours un atelier spécialisé de formation de formateurs sur la justice pour enfants afin de renforcer la capacité de 20 procureurs à exercer leurs fonctions vis-à-vis d'enfants victimes et témoins et d'enfants en conflit avec la loi.

65. L'ONUDC a organisé, à l'intention de 42 participants, dont 16 femmes, du Ministère de l'intérieur des Émirats arabes unis et de la Section des centres de détention pour mineurs du Ministère égyptien de la solidarité sociale, un atelier de formation en ligne sur les considérations épidémiologiques à prendre en compte pour la prévention des maladies infectieuses, y compris la COVID-19, dans les centres de détention pour mineurs.

66. Au Kenya, l'ONUDC a fait don au Département des services de l'enfance d'un équipement destiné à faciliter la tenue d'audiences virtuelles, ce qui a permis au Département de faire en sorte que les affaires impliquant des enfants soient entendues en temps voulu malgré les problèmes posés par la pandémie de COVID-19. L'ONUDC a également aidé le Bureau du Procureur général du Kenya à élaborer, à l'intention des procureurs, un guide sur le traitement des enfants dans le système de justice pénale, le but étant d'améliorer, dans le pays, l'accès des enfants à la justice et d'y promouvoir un système de justice pénale plus adapté aux enfants. En partenariat avec le Ministère du travail et de la protection sociale, l'ONUDC a lancé une initiative

de réadaptation et de réinsertion des adolescentes en conflit avec la loi dans les centres de réadaptation pour mineurs de Kirigiti et de Dagoretti. L'ONUSD a également lancé le programme de création de mode et d'entrepreneuriat « Designing Dreams » ainsi qu'un concours artistique national pour enfants et pour jeunes destiné à sensibiliser le public aux questions de probation et de prévention de la récidive et à susciter des idées à ce sujet.

67. Avec l'UNICEF, l'ONUSD a élaboré, sur les enfants privés de liberté au Pakistan, un dossier de plaidoyer qui comprend des informations sur les législations nationales, les instruments internationaux et les meilleurs moyens de protéger les enfants privés de liberté au Pakistan des effets de la COVID-19. L'Office a également élaboré, pour les services de détection et de répression et les praticiens du droit, un référentiel aligné sur la loi de 2018 relative au système de justice pour mineurs.

68. Au Viet Nam, l'ONUSD a lancé des référentiels destinés à renforcer la capacité des policiers et des procureurs à prévenir, détecter, instruire et poursuivre efficacement les cas d'abus sexuels touchant des enfants et à mieux protéger les droits et les intérêts des enfants objets d'abus. L'ONUSD a formé 127 policiers et procureurs au cadre juridique et politique international et national applicable à l'exploitation sexuelle des enfants, se concentrant sur l'identification des victimes et des auteurs tout en appliquant des réponses centrées sur les victimes et fondées sur les droits humains. L'ONUSD a organisé, sur l'utilisation d'appareils électroniques et de technologies modernes pour une poursuite efficace des cas d'exploitation sexuelle d'enfants, un séminaire national auquel ont participé 80 agents de justice pénale.

69. En Colombie, l'ONUSD a appuyé l'activité de prévention du crime en facilitant la tenue, pour 446 enfants, d'une session de formation aux techniques d'identification de l'exploitation sexuelle au sein de leurs communautés.

70. Au Niger, l'Office a continué, dans le cadre du Programme Sahel, de renforcer les capacités en vue d'améliorer le traitement des enfants victimes de recrutement par des groupes terroristes, de trafic et de violence. Au niveau régional, l'Office a élaboré un guide sur l'aide judiciaire relative aux enfants.

E. Application de réformes pénales et pénitentiaires exhaustives et tenant compte des questions de genre en vue de réduire le recours excessif à l'emprisonnement, la surpopulation carcérale et d'autres problèmes rencontrés dans les prisons, y compris la radicalisation et l'extrémisme violent

71. Compte tenu des problèmes sans précédent que pose la COVID-19 en matière de santé et de sécurité dans les prisons, l'ONUSD a fourni à plus de 50 services pénitentiaires et correctionnels une assistance d'urgence qui doit les aider à renforcer leurs mesures et politiques de prévention et de contrôle des infections. L'ONUSD a demandé que l'on continue, lors de l'introduction de ces mesures, de respecter l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), encourageant un recours accru aux alternatives à l'emprisonnement pour remédier à la surpopulation carcérale.

72. Les services d'assistance technique fournis par l'ONUSD ont notamment consisté en l'achat d'équipements de protection individuelle et d'articles sanitaires ; en l'amélioration des conditions de détention, des soins de santé et des services de base offerts aux détenus ; et en un renforcement ciblé des capacités du personnel pénitentiaire et des professionnels de santé. En outre, l'ONUSD s'est efforcé d'assurer la large disponibilité et la continuité de services de soins de santé de qualité pour les détenus, y compris les groupes à risque ; d'élaborer, en rapport avec la COVID-19, des politiques pénitentiaires et des procédures opérationnelles standard conformes aux droits humains ; et de plaider, en assortissant cette activité de conseils

techniques, pour des mécanismes de libération d'urgence et des mesures non privatives de liberté.

73. Ont bénéficié de l'assistance technique de l'ONUDC pour ce qui est de mieux se préparer et faire face à la COVID-19 les États suivants : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Cambodge, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Eswatini, Émirats arabes unis, Éthiopie, Gambie, Ghana, Inde, Indonésie, Iraq, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Liban, Lesotho, Libye, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Philippines, République de Moldova, Somalie, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Ukraine, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe et État de Palestine.

74. L'ONUDC a lancé une campagne mondiale de sensibilisation à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption, par l'Assemblée générale, des Règles Nelson Mandela et du dixième anniversaire de l'adoption des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok). L'ONUDC s'est joint à la campagne « We applaud » (#WeApplaud) lancée par l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires pour appeler l'attention sur le travail important et exigeant qu'effectuent les agents pénitentiaires pendant la pandémie de COVID-19.

75. La persistance d'une surpopulation carcérale dans le monde a accentué la propagation et les effets de la COVID-19 dans les prisons. Au Myanmar, l'ONUDC a cosigné une lettre qui, adressée au Président, préconisait d'agir d'urgence pour réduire la population carcérale ; il s'en est suivi la libération de près de 25 000 détenus en vertu d'une grâce présidentielle. Des activités de plaidoyer similaires ont été menées en Indonésie, au Pakistan, aux Philippines et en Thaïlande. Au Kenya, l'ONUDC a appuyé de multiples interventions destinées à réduire la surpopulation carcérale, y compris en rationalisant et normalisant les procédures de cautionnement, en permettant un recours accru à la déjudiciarisation et au plaider coupable, en promouvant d'autres mesures non privatives de liberté et en aidant le secteur à réduire la surpopulation carcérale dans le cadre du Conseil national de l'administration de la justice. On estime que 12 000 personnes ont été libérées des prisons du pays en 2020. Des partenariats similaires visant à une réforme pénale globale ont été mis en place en Afghanistan, au Cambodge, en Égypte, en Indonésie, au Nigéria, au Pakistan, à Sri Lanka et en Ouganda. Au Kirghizistan, l'ONUDC a appuyé le service de probation nouvellement créé en renforçant les capacités des agents de probation nouvellement recrutés et en fournissant du matériel aux huit bureaux de probation du pays.

76. L'ONUDC a continué d'apporter un important soutien aux programmes de formation destinés au personnel pénitentiaire, y compris en proposant des formations en présentiel et des séminaires en ligne, en améliorant les programmes de formation et en déployant des tuteurs dans les prisons. L'Équateur, El Salvador, l'Éthiopie, la Libye, le Kenya, les Maldives, le Panama, les Philippines, Sri Lanka, la Somalie et le Viet Nam ont bénéficié d'initiatives destinées à renforcer les capacités des agents pénitentiaires, notamment de formations spécialisées et de conseils techniques sur le traitement des détenues. Au Brésil, en Indonésie, au Kenya, en Somalie et en Thaïlande, des fonctionnaires ont reçu une formation spécialisée et des conseils techniques sur une gestion pénitentiaire qui tienne compte de la dimension de genre et sur l'adoption de mesures non privatives de liberté pour les délinquantes. Au Kazakhstan, l'ONUDC a aidé à créer, au sein de l'Académie de police de Kostanaï, un nouveau centre de formation de personnel pénitentiaire qui peut proposer des cours en ligne à différentes catégories de personnel, y compris dans le cadre de l'action menée pour combattre l'extrémisme violent et prévenir et prendre en charge la COVID-19 dans les prisons.

77. Pour répondre à la forte demande de solutions virtuelles de formation pendant la pandémie, l'ONUDC a continué de promouvoir son cours en ligne d'apprentissage, sur la base de scénarios, des Règles Nelson Mandela. Il a été tenu des ateliers

régionaux et nationaux de sensibilisation auxquels ont participé, entre autres, des représentants de tous les pays germanophones, de la Communauté des Caraïbes et du Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes. En décembre 2020, près de 35 000 utilisateurs de plus de 150 pays s'étaient inscrits au cours, qui était accessible gratuitement sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'ONUDC dans les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, français, indonésien, malais, portugais, russe et thaï. Dans plusieurs pays, comme au Kazakhstan et aux Philippines, le cours est devenu une composante obligatoire du programme national de formation des agents pénitentiaires.

78. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour promouvoir la prise en compte des Règles Nelson Mandela et des Règles de Bangkok dans les législations nationales relative aux prisons, l'ONUDC a fourni une assistance législative à l'Éthiopie, au Ghana, au Kirghizistan, à la Mauritanie et à l'Ouzbékistan. Au Mexique, l'ONUDC a complété le travail mené précédemment sur un système national normalisé d'évaluation et de certification des prisons par l'élaboration de normes spécialisées relatives à la COVID-19. En Afrique australe, l'ONUDC a élaboré, avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, un plan d'action stratégique pour la période 2021-2025 destiné à guider et à harmoniser les activités de réforme des services correctionnels, carcéraux et pénitentiaires de ses 16 États membres. En outre, l'ONUDC a établi, pour la programmation de la réforme des prisons en Iraq, une solide base en effectuant une évaluation complète des prisons et des centres de détention pour mineurs opérant sous l'égide du Ministère de la justice dans la région du Kurdistan.

79. L'ONUDC a renforcé les pratiques fondamentales de gestion des prisons. En vue de favoriser la réinsertion sociale des détenus à leur libération, l'Office a lancé des programmes et des services de réadaptation en milieu carcéral dans plusieurs États Membres. Des programmes récréatifs, éducatifs, de formation professionnelle et de travail, ainsi que des services de soutien psychosocial ont été lancés dans des prisons ou des centres de détention pour mineurs en Colombie, en Égypte, au Kirghizistan, au Liban, en Namibie, à Sri Lanka, au Tadjikistan, au Timor-Leste, en Tunisie et en Somalie. En outre, l'ONUDC a entrepris un examen qualitatif des stratégies et des politiques de réadaptation et de réinsertion sociale en vigueur en Indonésie, en Jordanie, au Kazakhstan et aux Maldives.

80. Au Burkina Faso, au Kazakhstan, au Kirghizistan, aux Maldives, au Mali, au Tadjikistan, au Timor-Leste et en Ouganda, l'ONUDC a aidé à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de classification des détenus fondés sur des données probantes et respectueux des droits humains en procédant à des évaluations individuelles des risques et des besoins. Afin de renforcer l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans le traitement des détenus, l'ONUDC a amélioré l'infrastructure de réseau en ligne des autorités pénitentiaires et/ou du ministère public en Égypte, au Kazakhstan, aux Maldives et à Sri Lanka. Au Pakistan, l'ONUDC a aidé à numériser les dossiers et registres des détenus de plus de 60 prisons au moyen d'un système informatisé de gestion carcérale en ligne.

81. Conscient des problèmes que posent les détenus à haut risque et du fait que les prisons peuvent servir d'incubateurs pour l'extrémisme violent et le recrutement de terroristes, l'ONUDC a aidé, sur le plan technique, plus de 20 États Membres d'Afrique et d'Asie à renforcer la capacité de leurs services pénitentiaires à gérer efficacement ces détenus, y compris les détenus extrémistes violents, à prévenir la radicalisation violente en prison et à mettre en œuvre un soutien et une supervision adaptés après la libération. L'ONUDC a préconisé et appuyé, pour ces interventions, l'adoption d'approches qui tiennent compte de l'âge et du genre, soient pleinement conformes aux Règles Nelson Mandela et s'inscrivent dans un environnement carcéral sain, propice à la réinsertion et au désengagement de la violence.

82. Plus précisément, l'ONUDC a renforcé la coopération interinstitutions, mené des audits de sécurité et des enquêtes sociologiques, fourni un soutien à la réadaptation et à la réinsertion et renforcé les capacités spécialisées des agents

pénitentiaires et de probation. Ces mesures ont aidé à améliorer la sécurité des prisons, le renseignement et les perspectives de réinsertion sociale en Indonésie, au Kazakhstan, au Kenya, au Kirghizistan, aux Maldives, aux Philippines, à Sri Lanka et au Tadjikistan. L'accent a été mis sur le concept de « sécurité dynamique », qui repose sur l'établissement de relations positives et professionnelles entre les agents pénitentiaires et les détenus. L'ONUDC a aidé l'administration pénitentiaire ougandaise à intégrer six modules relatifs à la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre ce dernier dans le programme de formation de base de l'Académie pénitentiaire. Des activités similaires d'élaboration et de déploiement de programmes de formation ont été entreprises pour le Service correctionnel des Maldives et le Service de probation et de suivi du Kenya.

V. Partenariats

83. L'ONUDC a invité à créer de nouveaux partenariats pour relever les défis posés aux systèmes de justice pénale par la pandémie de COVID-19 et d'autres problèmes émergents.

84. En réponse à l'appel lancé dans le monde pour que l'on intensifie l'action contre la discrimination raciale, le Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités, créé en 2012 et dont l'ONUDC est un membre actif, a été revitalisé en 2020. Il s'est tenu, en novembre 2020, une réunion de haut niveau qui a conduit à l'adoption d'un plan de travail dans le cadre duquel l'ONUDC devrait prendre la direction des questions de justice pénale.

85. Avec le PNUD et le Département des opérations de paix, l'ONUDC a organisé, pour 240 membres du personnel des Nations Unies, un séminaire en ligne sur la manière d'aider les États Membres à faciliter l'accès à la justice dans le contexte des mesures d'urgence. Ce webinaire, qui a mis en lumière les droits et les besoins des groupes à risque et les interventions qu'il est possible de mener dans le cadre des missions, a également exploré les possibilités et les limites de la justice en ligne.

86. En ce qui concerne l'accès à l'aide juridictionnelle, l'ONUDC a coopéré étroitement avec des partenaires nouveaux et établis pour apporter un soutien aux pays, y compris pour traiter les problèmes posés par la pandémie de COVID-19. Ces partenaires comprenaient le PNUD, ONU-Femmes, le Département des opérations de paix, l'International Legal Foundation, l'Open Society Justice Initiative, l'Organisation internationale de droit du développement, le Groupe international d'aide juridictionnelle et des organisations de la société civile.

87. Pour appuyer les activités de préparation et d'intervention menées dans les prisons face à la COVID-19, l'ONUDC a collaboré étroitement avec l'OMS et l'ONUSIDA. Les autres partenaires de coordination mobilisés à cet égard étaient le HCDH, l'UNICEF, le Comité international de la Croix-Rouge, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de nombreuses organisations de la société civile, dont Penal Reform International.

88. Dans le cadre de l'initiative conjointe de gestion des détenus extrémistes violents et de prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral, l'ONUDC a mis en place un partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Dans le domaine de la réforme des prisons, l'ONUDC a forgé de nouveaux partenariats avec des entités régionales telles que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, la SADC et l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes. En outre, l'ONUDC a poursuivi son partenariat avec l'Institut thaïlandais de la justice pour promouvoir les Règles de Bangkok et les Règles Nelson Mandela.

89. L'ONUDC a renforcé son partenariat avec le secteur du sport, signant avec la Fédération internationale de football association un protocole d'accord devant aider

à lutter conjointement contre la criminalité dans et par le sport. L'Office a poursuivi sa coopération avec d'autres entités des Nations Unies qui opèrent dans les domaines de la prévention de la criminalité et de l'extrémisme violent, notamment le Département des affaires économiques et sociales, l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, le Département des opérations de paix et le Bureau de lutte contre le terrorisme.

90. Associant les universitaires et les éducateurs au débat relatif à la prévention de la criminalité, l'Office a collaboré, pour promouvoir l'utilisation des modules d'Éducation pour la justice relatifs à la prévention de la criminalité et à la justice pénale, avec un certain nombre d'institutions, y compris l'Institut Tata des sciences sociales, en Inde ; le Centre eurasien de recherche juridique et économique de l'Université Narxoz, au Kazakhstan ; l'Université de Lisbonne ; l'Université du Qatar ; l'Université d'État de droit de Tachkent, l'Académie du parquet général d'Ouzbékistan et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

91. Dans le domaine de la violence contre les enfants, l'ONUSD a pris part à un groupe interinstitutions composé d'entités des Nations Unies et d'organisations de la société civile, cela dans le cadre d'une action conjointe menée avec l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. L'ONUSD a lancé, avec l'Union européenne, un nouveau projet intitulé « STRIVE Juvenile : Preventing and Responding to Violence against Children by Terrorist and Violent Extremist Groups » (STRIVE Juvenile : Prévenir et traiter la violence faite aux enfants par des groupes terroristes et extrémistes violents), qui sera mis en œuvre en Indonésie, en Iraq et au Nigéria. En outre, l'ONUSD a coorganisé le deuxième atelier régional INSPIRE et le premier d'une série de webinaires consacrés à la mise en œuvre des sept stratégies INSPIRE destinées à mettre fin à la violence contre les enfants⁷.

92. L'ONUSD a continué de collaborer avec ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'OMS et le PNUD à la mise en œuvre du Programme mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence, et de participer, au Mexique et au Kirghizstan, à des activités menées dans le cadre de l'initiative Spotlight.

93. Dans le domaine de la réforme de la police, l'ONUSD a renforcé son partenariat avec des entités sœurs des Nations Unies, en particulier le PNUD, le HCDH et le Département des opérations de paix, établissant de nouveaux partenariats avec, entre autres, l'Initiative sur la Convention contre la torture et l'Association pour la prévention de la torture.

VI. Conclusions et recommandations

94. Pendant la période considérée, l'ONUSD a aidé 63 États à prévenir la criminalité et à renforcer leurs systèmes de justice pénale tout en faisant face à des défis supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19. Sur la base des règles et normes des Nations Unies, l'ONUSD a encouragé la réforme de la police, du système pénal et des prisons, s'efforçant de renforcer l'accès des femmes, des enfants et des autres groupes laissés pour compte à la justice. L'Office a coopéré avec les acteurs de la prévention de la criminalité et les institutions de justice pénale, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé pour sensibiliser, élaborer des stratégies, réformer les lois et les politiques, recueillir et analyser des données, élaborer des outils, transférer des connaissances et renforcer les capacités.

⁷ Lancé en 2016 aux côtés du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, INSPIRE est un ensemble de sept stratégies fondées sur des données factuelles qui s'adresse aux pays et aux localités qui s'efforcent d'éliminer la violence contre les enfants.

95. La Commission pourra souhaiter examiner les recommandations suivantes :

a) Pour prévenir et combattre les effets de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes de justice et s'en relever, il faudrait que les États Membres s'attachent à n'exclure personne de l'accès à la justice, à garantir l'égalité d'accès à des services d'aide juridictionnelle de qualité, à combattre la discrimination au sein du système judiciaire, à envisager de réformer leurs institutions policières et à mettre en œuvre des programmes de justice réparatrice et des services d'assistance aux victimes. Il faudrait également que les États Membres créent des bases factuelles complètes qui permettent d'identifier et de traiter les effets qu'a la pandémie sur l'action menée pour garantir à toutes et à tous un accès égal à la justice, et appuient l'ONU DC en tant que centre d'excellence à cet égard ;

b) Il faudrait que les États Membres continuent d'appuyer l'action menée par l'ONU pour promouvoir une prévention de la criminalité de meilleure qualité et davantage fondée sur des données factuelles, moyen efficace de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à celle de ses objectifs 5, 11 et 16. La pandémie de COVID-19 et ses conséquences ont encore accru la nécessité, pour les États Membres, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques qui, fondées sur les droits humains, s'attaquent aux inégalités systémiques d'accès au marché du travail, à l'éducation, aux soins de santé, à la justice et à d'autres services essentiels aux femmes et aux jeunes ;

c) Il faudrait que les États Membres incluent, dans toute stratégie de relèvement après la pandémie, des mesures destinées à prévenir et combattre la violence faite aux femmes et veillent à ce que les services de police et de justice destinés aux femmes qui survivent à cette violence soient considérés comme essentiels, restent ouverts, disposent de ressources appropriées et soient rendus accessibles. Il faudrait également que les États Membres élaborent et mettent en œuvre des stratégies et des plans nationaux de prévention de la criminalité et de justice pénale propres à promouvoir la protection totale des femmes et des filles contre tous les actes de violence, y compris les meurtres de femmes et de filles motivés par des considérations de genre ;

d) Il faudrait que les États membres renforcent leurs cadres juridiques, institutionnels et opérationnels et adoptent une approche multisectorielle de la sécurité, de l'éducation, de la santé, de la protection de l'enfance et des autres secteurs concernés pour prévenir et combattre toutes les formes de violence contre les enfants, y compris le recrutement d'enfants par des groupes terroristes. Il faudrait s'attacher à mettre en œuvre des stratégies globales et fondées sur des données probantes pour prévenir la victimisation et la participation d'enfants à des actes de criminalité et de violence ; à faire en sorte que les interventions qui ciblent les enfants victimes, témoins ou auteurs présumés d'infractions définissent comme objectifs clefs la réadaptation, la réinsertion et l'intérêt supérieur de ces enfants ; et à renforcer les systèmes de justice pour enfants et mineurs afin qu'ils soient équitables, transparents et adaptés aux enfants et tiennent compte des considérations de genre. Il faudrait veiller, en particulier, à recourir pleinement aux alternatives à l'emprisonnement, à la justice réparatrice et aux mesures de déjudiciarisation, et s'abstenir d'abaisser l'âge de la responsabilité pénale ;

e) L'impact disproportionné de la COVID-19 dans les prisons a mis en évidence les problèmes liés à la surpopulation carcérale, les prisons déjà surchargées et mal équipées subissant de nouvelles crises sanitaires ou autres. Il faudrait que les États Membres redoublent d'efforts pour remédier à la surpopulation carcérale et réduire la surincarcération, y compris en recourant davantage aux mesures non privatives de liberté, conformément aux Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo). Il faudrait également que les États Membres renforcent leur conformité aux normes pénitentiaires internationales, notamment à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption des Règles Nelson Mandela et du dixième anniversaire de celle des Règles de Bangkok. Il faudrait en outre que les États Membres agissent concrètement pour

maintenir un environnement carcéral sûr, humain et propice à la réadaptation afin de limiter l'impact des restrictions sévères imposées aux régimes carcéraux ordinaires du fait de la pandémie. Il faudrait, enfin, que les États Membres élaborent des stratégies adaptées pour contrer les récits terroristes dans les prisons et lors de la libération, pendant et après la pandémie.
